



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 02 juillet 2025

Date de convocation

26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Date d'affichage

26 JUIN 2025

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....30

Votants.....32

N° DEL-25-53

Objet

**Adoption du
règlement intérieur
de la médiathèque
municipale**

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Maria CORDONNIER, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

Étaient Absents excusés :

Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire, avait donné procuration à Bruno LECLERCQ, conseiller municipal délégué.

Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

Était absent :

Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Hélène MARTIN

COMMUNE DE MARLY (59)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2025

Rapport :

Initialement conçue pour répondre aux besoins de divertissement et de cohésion sociale, dans les années 1980, la ludothèque historique doit évoluer pour répondre aux nouveaux enjeux du territoire. Depuis juin 2023, la municipalité la métamorphose en une médiathèque qui non seulement répond aux besoins culturels et éducatifs de la communauté, mais qui offrira également un cadre esthétique et inspirant. Ce projet ambitieux s'inscrit dans une vision renouvelée de l'éducation et de la culture.

La dernière version du règlement intérieur date de 2021. Elle est devenue obsolète du fait de plusieurs évolutions dans son offre de services et plus récemment de la gratuité de l'abonnement ayant entraîné une simplification des modalités d'inscription.

Le règlement intérieur de la médiathèque précise les droits et les devoirs de l'ensemble des usagers. Le personnel et les responsables de ce service municipal sont chargés de le faire appliquer. Un exemplaire est disponible à l'accueil du bâtiment ainsi que sur le site internet de la ville, afin d'être facilement consultable par le public.

Aussi, considérant que les règles internes de la médiathèque doivent être connues et comprises par toutes les personnes qui la fréquentent : il est nécessaire que le règlement soit lisible et compréhensible par le plus grand nombre. Tous les éléments liés aux actions, services, modalités seront présents dans d'autres documents (guide du lecteur, plaquette de communication, etc.) et régulièrement mis à jour sans modification du cadre général d'accès et d'utilisation de la médiathèque.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la mission de lecture publique confiée aux bibliothèques par la loi qui vise à « garantir l'égal accès à tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture » ;

Considérant que pour mener à bien cette mission, la médiathèque municipale :

- Propose à la consultation sur place ou au prêt des collections de document sous forme physique ou numérique,
- Propose des actions de médiation culturelle qui s'adressent à l'ensemble des publics,
- Offre des services en lien avec sa mission,
- Construit des partenariats autour de la lecture et de la culture.

Considérant que dans le cadre de l'évolution du fonctionnement de la médiathèque, un nouveau règlement intérieur doit être adopté en conseil municipal ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver le règlement intérieur de la médiathèque municipale.

le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le *M10712025*

S²LOW

ID : 059-215903832-20250702-DEL_25_53-DE

Oui l'exposé de Madame Laurence MOREL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOpte la proposition.

La secrétaire de séance

Hélène MARTIN



Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE

Transmis en sous-préfecture le *M10712025*
Document exécutoire à compter du *M10712025*